

Faire appel à l'ADEF, une association agréée Emplois Familiaux permet de bénéficier d'une réduction d'impôt. Il est en effet possible de soustraire du montant de vos impôts, 50% des sommes payées au titre des prestations de l'intervenant à domicile au cours de l'année, cela dans la limite annuelle de 12 000€ de dépenses pour l'année.



Accueil Dainville

14 rue de la République
62000 Dainville

du Lundi au Vendredi
8h00 - 12h00
13h30 - 17h30

Permanence Achicourt

Coup de Pouce - 34 rue Pascal
62217 Achicourt

le Mardi 13h30 - 17h30
le Jeudi 8h30 - 12h00

Achicourt Dainville Emplois Familiaux
14 rue de la République
62000 DAINVILLE

Tél : 03 21 24 98 75 - Fax : 03 21 71 22 85

Association de services à domiciles - N°d'agrément : 2 62 NOR 542

Tél : 03 21 24 98 75

**Achicourt
Dainville
Emplois
Familiaux**



Des
services
adaptés
à vos besoins,
à vos attentes.

Voici notre activité :

- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Tâches ménagères
- Lessive et repassage
- Aide et préparation aux repas
- Entretien des jardins
- Aide aux personnes âgées ou dépendantes

Nos services

Pour Qui ?

Pour toutes les personnes ou familles souhaitant avoir une aide à domicile.

Comment ?

1 Structure prestataire

- L'ADEF structure prestataire est l'employeur de la personne.
- L'ADEF fournit une prestation de service en mettant à disposition son personnel dont elle va vous facturer l'intervention.

2 Structure mandataire

- L'ADEF structure mandataire place l'aide à domicile chez le particulier qui devient l'employeur.
- L'ADEF prend en charge les formalités administratives (contrat d'embauche, inscription à l'URSSAF, fiche de paie...).

Quel service ?

- Entretien courant de la maison : ménage, repassage, nettoyage des vitres, entretien du jardinage...
- S'occuper d'une personne âgée ou dépendante,
- Assister une personne dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante, nécessitant des compétences dans ces domaines d'intervention.

Les personnes que nous vous présentons peuvent également effectuer les courses, préparer et aider à la prise des repas, accompagner en promenade, ou aménager des moments de loisirs.

Avantages Financiers

Exonération des cotisations

Les particuliers employeurs d'une aide à domicile peuvent bénéficier d'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale, dans les cas suivants :

- personnes âgées de 70 ans au moins
- ayant à charge un enfant ouvrant droit à un complément de l'AES
- en étant en possession de la carte d'invalidité ou d'un document du conseil général attestant que vous êtes dans l'incapacité d'accomplir les actes essentiels de l'existence sans assistance d'une tierce personne
- ainsi que celles remplissant la condition de perte d'autonomie pour obtenir l'APA

1 Montant de l'exonération

Elle porte sur les cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite de 65 fois le SMIC horaire au premier jour du mois considéré pour les personnes âgées d'au moins 70 ans et en totalité pour tous les autres

2 La demande

Elle est à faire auprès de l'URSSAF, à l'aide d'un imprimé spécial.

Réduction d'impôts

Faire appel à l'ADEF association agréée Emplois Familiaux vous permet aussi de bénéficier d'une réduction d'impôt. Il est alors possible de soustraire du montant de vos impôts 50% des sommes payées au titre des prestations de l'intervenant à domicile dans la limite annuelle de 12 000 € de dépenses en 2007.



En choisissant un emploi familial par l'intermédiaire d'un prestataire agréé tel que l'ADEF, vous bénéficiez du meilleur service au meilleur coût. Vous contribuez à garantir à votre aide à domicile, un emploi de qualité, stable et durable..

L'ADEF propose des services qui facilitent la vie : entretenir votre logement, faire le repassage, les courses...

L'ADEF intervient auprès de tous les publics : enfants de plus de 3 ans, actifs, jeunes retraités, personnes âgées, dépendantes, handicapées, ou bénéficiaires de l'APA.



Achicourt Dainville Emplois Familiaux